

pas très loin de la capitale, mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) a déclaré qu'il s'était couché le soir, alors que le Canada n'était qu'une tache sur la carte du monde et que le matin, à son réveil, le Canada était devenu une nation, et que c'est lui qui avait opéré ce miracle.

Il ne convient guère à l'honorable ministre, dans les circonstances, de parler de ce qu'il appelle l'égoïsme. Cependant, après s'être amusé quelque temps à ce jeu, il a repris son discours d'une façon plus sérieuse. Qu'a-t-il essayé de faire ? Il a tenté de répondre aux accusations portées par l'honorable chef de la gauche, relativement à ce qu'il pouvait avoir fait pour le pays. Combien lui a-t-il fallu de temps pour cela ? A peine quinze minutes. Or, même en s'en rapportant à ses propres paroles qu'a-t-il fait pour le pays ? Il a prétendu d'abord, qu'en arrivant au pouvoir, il a troué le pays déchiré et bouleversé sur une question de race et de croyances, accompagnée de tous les dangers qu'en sont le résultat inévitable, et il y a remédié en en confiant le règlement à l'autorité provinciale. Dans une autre partie de son discours, il nous a dit qu'un parti politique était une réunion d'hommes partageant les mêmes idées sur certains principes fondamentaux, et différant d'opinions sur d'autres. Il s'en suit donc qu'un gouvernement ou un cabinet doit être composé d'hommes qui partagent la même opinion sur toutes les questions de politique générale, autrement, ils ne peuvent rester ensemble. Voyons, maintenant, si les honorables membres du gouvernement sont d'accord sur cette question. L'honorable premier ministre, lui, dit qu'il a réglé la question. L'honorable Solliciteur général (M. Fitzpatrick) déclare, et a déclaré encore récemment, que la question n'est pas réglée ; cependant, l'honorable Solliciteur général et l'honorable premier ministre, sont membres du même cabinet et du même gouvernement, qui est censé posséder une certaine solidarité parmi ses membres. Moins l'honorable chef de la droite parlera des moyens détournés qu'il a employés pour essayer de régler cette question, que cette dernière soit réglée ou non, le mieux ce sera pour sa réputation dans ce pays. Je ne m'attendrai pas plus longuement sur ce sujet, et je vais laisser à d'autres plus renseignés que moi sur cette question, le soin de la traiter en temps convenable.

Il prétend avoir établi le tarif différentiel—un véritable tarif différentiel. Or, lorsque l'honorable premier ministre a présenté pour la première fois devant la Chambre ses résolutions sur le tarif—et ce que je dis là je le tiens de la bouche même de l'honorable ministre du Commerce qui siège à côté de lui—ils n'avaient pas l'intention, et ce n'était pas la politique du gouvernement d'établir un commerce différentiel avec l'Angleterre. Si ces mots "tarif différentiel" veulent dire quelque chose, ils doivent vouloir dire un commerce qui accorde au pays que l'on veut favoriser des avantages dont sont privés les

autres pays. Le tarif différentiel ne veut pas dire le tarif de la nation la plus favorisée. Mais, qu'a dit sur ce point le ministre du Commerce ? Je trouve ses paroles dans un document que j'ai en mains. Il s'exprimait comme suit :

Quant à ce qui concerne l'offre que nous faisons actuellement, je dis que ce n'est pas l'offre d'un tarif privilégié dans le véritable sens légal du mot. C'est une offre faite à toutes les nations de l'univers. Les Américains, comme les Allemands et les Belges, peuvent s'en prévaloir. L'univers entier pourra s'en prévaloir aux mêmes termes et conditions que ceux imposés à l'Angleterre.

Et plus loin il ajoute :

Si les Américains étaient disposés à nous accorder des avantages réciproques et complets, je serais le premier à recommander de négocier avec eux et cela pour le plus grand avantage du Canada et de l'Empire ; et je suis persuadé que M. Foster constatera avant longtemps que très probablement—bien que je sois disposé à admettre que c'est là un moyen quelque peu détourné—que ce n'est pas un mauvais moyen pour en arriver à cette entente. Nous offrons aujourd'hui des avantages aux pays qui veulent commercer avec nous sur une base équitable, mais cette offre est toute aussi bien faite aux Etats-Unis qu'aux autres pays, sans en excepter l'Angleterre elle-même.

Voilà, M. l'Orateur, l'intention qui animait les honorables membres du gouvernement lorsqu'ils ont conçu cette politique et l'ont soumise à la Chambre. Comment se fait-il que ce tarif privilégié ne s'applique aujourd'hui qu'à l'Angleterre et à quelques-unes de ses colonies ? Parce que les honorables membres du gouvernement ont agi en toute cette affaire en aveugles et pas autre chose. Lorsque chacun leur tour ils sont venus expliquer la politique du gouvernement à ce sujet, cette politique ne consistait pas à accorder un commerce privilégié uniquement à l'Angleterre. Leur politique était conforme à la ligne de conduite indiquée par mon honorable ami, à Toronto, je crois, alors qu'il a dit que la devise du Canada serait non pas le Canada pour les Canadiens, mais que l'univers entier serait ouvert aux Canadiens, et que notre pays pourrait commercer avec toutes les nations, et tous les pays qui consentiraient à nous accorder des tarifs privilégiés recevraient de notre part le même traitement. Voilà quelle était à l'origine la politique du gouvernement, alors qu'il savait ce qu'il avait l'intention de faire.

L'honorable premier ministre a aussi fait allusion dans son discours au fait qu'ils ont réussi à faire dénoncer les traités. Je crois qu'il a dit, aujourd'hui même, que le tarif privilégié accordé à l'Angleterre devrait être accordé, comme chacun le sait, à la Belgique et à l'Allemagne. Chacun sait cela maintenant, mais tous ne le savaient pas lorsque cette politique a été proposée pour la première fois. J'ai demandé moi-même à l'honorable premier ministre de me dire si en vertu de cette résolution la Belgique et l'Allemagne auraient réellement le droit